

2ème année de Master - Mention « Droit privé »

Parcours « Droit du patrimoine en Apprentissage »

Enseignements et contrôle des connaissances : 2024-2028

Version du 15/03/2024

				Volume horaire de l'année (h) :			395,00	
Premier semestre		Volume horaire du semestre :			150,00	h	ECTS :	30
Matières	Etab.porteur	Organisation pédagogique		Barème			Examen terminal	
		TD	Cours	Contrôle Continu	Contrôle Terminal	ECTS	Nature	Durée
UE obligatoires								
UE 1.1.1 : Fondamentaux de la gestion du patrimoine					190	19	Ecrit	5h
Techniques civiles de gestion du patrimoine		UB	22,00					
Gestion du patrimoine des personnes protégées		UB	12,00					
Fiscalité du patrimoine		UB	12,00					
UE 1.1.2 : Fondamentaux de la gestion des valeurs mobilières					100	10	Ecrit ou QCM	3h
Stratégies du gain		UB	12,00					
Les placements financiers de valeurs mobilières		UB	10,00					
La gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières		UB	12,00					
La banque et son client		UB	10,00					
UE obligatoire professionnalisation pour les apprentis								
UE 1.2.1 : Partage de l'expérience professionnelle		CFA	25,00	10		1		
UE 1.2.2 : Suivi pédagogique (5h/apprenti)		CFA	5,00					
UE 1.2.3 : Travail personnel		CFA	30,00					
Sport (points sport de 1 à 15 maximum) à rajouter au total du semestre								
Total du semestre sur		300	Capitalisation du semestre à partir de			150	points	

Deuxième semestre		Volume horaire du semestre :				245,00	h	ECTS :		30
Matières	Etab.porteur	Organisation pédagogique		Barème			Examen terminal			
		TD	Cours	Contrôle Continu	Contrôle Terminal	ECTS	Nature	Durée		
UE obligatoires										
UE 2.1.1 : Gestion du patrimoine immobilier et de l'entreprise						90	9	Ecrit	3h	
Gestion de l'investissement immobilier		UB		15,00						
Fiscalité immobilière		UB		20,00						
Produits d'assurance et de prévoyance		UB		15,00						
L'entreprise		UB		20,00						
UE 2.1.2 : Techniques de transmission du patrimoine						130	13	Ecrit	5H	
Le patrimoine du couple		UB		10,00						
Techniques communes de transmission du patrimoine		UB		25,00						
Techniques particulière de transmission du patrimoine		UB		20,00						
Placements atypiques		UB		10,00						
UE obligatoire professionnalisation pour les apprentis										
UE 2.2.1 : Partage de l'expérience professionnelle		CFA		25,00	10		1			
UE 2.2.2 : Suivi pédagogique (5h/apprenti)		CFA		5,00						
UE 2.2.3 : Travail personnel		CFA		30,00						
UE 2.2.4 : Mémoire professionnel et soutenance		CFA		50,00	70		7	Soutenance	30mn	
Sport (points sport de 1 à 15 maximum) à rajouter au total du semestre										
Total du semestre sur		300	Capitalisation du semestre à partir de					150	points	